

Soins à domicile

JUIN 2003

FEUILLE D'INFORMATION DE LA DIVISION DES SOINS CONTINUS

Soins à domicile : de quoi s'agit-il?

Toute personne vivant en Nouvelle-Écosse, quel que soit son âge, peut recevoir des soins à domicile. Il s'agit d'un des services offerts par la division des soins continus du ministère de la Santé.

Ces soins, qui viennent s'ajouter à ceux prodigués par d'autres personnes, comme la famille, la communauté ou des amis, permettent aux personnes concernées de conserver une certaine autonomie.

Les soins à domicile sont toujours la première option envisagée; ils comprennent :

- Soutien à domicile (soins personnels, soins de relève, entretien ménager)
- Soins infirmiers (habillement, cathéter, intraveineuse)
- Oxygénothérapie à domicile

Que dois-je faire pour obtenir des soins à domicile?

Vous devez composer le 1-800-225-7225.

Si vous avez besoin d'aide, un coordonnateur de soins de santé vous rendra visite pour effectuer une évaluation complète de votre situation. Les situations urgentes sont considérées prioritaires.

Cette évaluation a pour objectif de déterminer les soins auxquels vous êtes admissible en fonction de vos besoins. Les soins à domicile s'ajoutent à ceux que vous recevez déjà au sein de votre communauté; ils ne visent pas à les remplacer :

- Si vous nécessitez les services d'une infirmière, vous n'aurez rien à payer.
- Il se peut que vous deviez payer certains frais pour le soutien à domicile ou l'oxygénothérapie, ce qui vous sera confirmé pendant votre évaluation. Le montant à payer sera établie en fonction de votre revenu.
- Les coordonnateurs de soins suivront de près les soins que vous recevrez et apporteront les modifications nécessaires : ces soins évolueront en fonction de vos besoins.
- Les coordonnateurs de soins pourront vous aider à bénéficier de certains programmes ou services offerts dans votre communauté, comme *les repas à domicile* ou *les soins des pieds*.

1-800-225-7225

Que se passe-t-il si mes besoins sont trop importants pour les soins à domicile?

Votre coordonnateur de soins vous informera sur les différentes options qui existent, et notamment sur les établissements de soins de longue durée, et vous aidera à déterminer les soins les mieux adaptés à votre situation.

Pour en savoir plus

Ministère de la Santé — Division des soins continus

Soins à domicile, soins de longue durée, services de protection des adultes

Téléphone : 1-800-225-7225 (numéro sans frais)

Site Web : www.gov.ns.ca/health/ccs